



Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole

Que faisons-nous au GDSA 34 ?

Les activités du **GDSA (Groupement de Défense Sanitaire Apicole) de l'Hérault** sont centrées sur la protection des abeilles et leur bien-être, en collaboration avec la Direction Départementale de la Protection des Populations (ex DSV- Direction des Services Vétérinaires).

Le **GDSA** de l'Hérault a pour but :

- 🐝 d'apporter une aide aux apiculteurs adhérents dans l'amélioration de l'état sanitaire des abeilles, dans la lutte contre leurs maladies et leurs parasites, les mortalités,
- 🐝 de sauvegarder les intérêts des adhérents,
- 🐝 de diffuser les connaissances et pratiques sanitaires apicoles.

Aide technique aux apiculteurs adhérents dans la lutte contre les maladies réputées contagieuses (loque américaine, nosérose), les maladies classiquement connues comme la loque européenne et l'acariose, les intoxications, mais aussi les viroses et les mycoses ainsi que la varroose.

- 🐝 le **GDSA** fournit, lors de périodes définies, les lanières de traitement ou médicaments nécessaires contre la prolifération de **Varroa Destructor**. Il fait bénéficier l'adhérent à jour de ses cotisations, de tarifs **préférentiels** (fiche de commande des médicaments sur le site abeille34.over-blog.com),
- 🐝 le **GDSA** apporte un conseil technique pour la mise en œuvre de solutions concertées et pour faciliter l'application de techniques à but sanitaire. A ce titre, le **GDSA** anime un groupe d'agents spécialistes apicoles répartis sur le département, le **GDSA** peut procéder à des analyses, constats et relevés suite à un sinistre constaté.

Information et sensibilisation des connaissances sanitaires apicoles :

- 🐝 A destination des apiculteurs, le **GDSA** organise chaque année des **journées de vulgarisation apicole** dans le but de répondre aux questions sanitaires (Maladies, virus, insectes, acariens ...)
- 🐝 A destination du grand public et en collaboration avec la Maison de l'Environnement de Restinclières, le **GDSA** assure l'animation d'un rucher pédagogique à destination des scolaires et du grand public.

Réseau sanitaires apicoles. Par arrêté du 11 aout 1980 relatif à la lutte contre les maladies réputées contagieuses des abeilles, des agents spécialistes apicoles ont été nommés. A chaque commune est donc affecté un **spécialiste apicole**. Il est l'interlocuteur privilégié: C'est lui qui fera la visite sanitaire « Hygiène au rucher » que vous pouvez demander lors de votre inscription annuelle. C'est lui que vous appellerez en cas de problème sanitaire dans votre rucher, et enfin, c'est lui qui sera délégué par la DDPP (ex DSV) en cas d'épidémie dans votre secteur ou pour une action spécifique.

Liste des agents sanitaires et Fiche de cotisation annuelle sur le site abeille34.over-blog.com



Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole

Elaboration du Programme Sanitaire d'Elevage (P.S.E)

- Le **GDSA** est l'interlocuteur des pouvoirs publics et a pour objet de défendre l'abeille dès que sa santé est en jeu.
- Avec l'objectif de proposer aux apiculteurs adhérents, une prophylaxie apicole adaptée à leurs besoins. Le P.S.E. développe actuellement des actions sanitaires contre la varroose au niveau du cheptel apiaire de l'Hérault et il est formalisé par un recueil de fiches techniques sur les médicaments contre la varroose.
- Le **GDSA** réalise des tests d'efficacité des médicaments contre la varroose.
- Le **GDSA** commande aux laboratoires, stocke et distribue à ses adhérents les médicaments.

INSCRIVEZ-VOUS

Apiculteur de l'Hérault, dès la 1^{er} ruche, l'adhésion au GDSA permet les avantages suivants



- de s'abonner à tarif préférentiel à la revue « La Santé de l'abeille » de la FNOSAD,
- pour tous les adhérents, de commander les médicaments,
- d'avoir une ordonnance en bonne et due forme délivrée par le vétérinaire conseil de l'Association,
- d'avoir la visite d'un assistant apicole pour être en conformité avec le PSE,
- de bénéficier d'une assistance personnalisée en cas de suspicion de maladies ou de contamination,
- de recevoir des informations spécifiques lors de l'Assemblée Générale et des journées de vulgarisation apicole.

Fiche d'inscription sur le site abeille34.over-blog.com
